



Restitution du dépôt de garantie

Par **laulo62**, le **10/04/2014** à **21:17**

Bonjour

Je viens de quitter un studio.

Le propriétaire me réclame un bon de déménagement pour la restitution du dépôt de garantie. Est-ce qu'il est dans son droit?

Sachant que ce document ne me sera remis par les services fiscaux que quand j'aurais payé la taxe d'habitation (qui ne sera calculée qu'en fin d'année), cela voudrait dire que ne récupérerais le dépôt de garantie que en fin d'année??

Merci pour vos réponses
Cdt

Par **janus2fr**, le **11/04/2014** à **08:16**

Bonjour,

Le propriétaire n'a pas la compétence pour exiger ce document avant de rendre le dépôt de garantie (la loi n'y met pas cette condition et l'on ne peut pas rajouter une condition à une loi d'ordre public).

En revanche, vous pouvez obtenir une attestation de situation fiscale au service des impôts immédiatement, cette attestation mentionnera que vous avez bien communiqué votre nouvelle adresse pour la perception de la taxe d'habitation 2014.

Par **laulo62**, le **12/04/2014** à **10:38**

Merci beaucoup pour cette réponse, j'envoie la demande d'attestation aux services des impôts et vous informe de la suite

Encore merci